

Proposition de décision modificative de fin d'exercice

Rapporteur : M. Le Président

Par délibération du 22 décembre 2000, le District du Grand Besançon a décidé de l'inscription de nouveaux crédits, tant en dépenses qu'en recettes, en fonctionnement et en investissement, afin de pouvoir enregistrer des opérations d'ordre liées au transfert de gestion des pompiers, entre la ville de Besançon et le District du Grand Besançon, puis entre le District du Grand Besançon et le SDIS, et enfin liées au transfert des déchetteries districales au SYBERT.

Ces opérations peuvent être intégrées sous le terme décision modificative ; il s'agirait alors de la DM n°2.

Afin de pouvoir régulariser des inscriptions en recettes et en dépenses, en cette fin d'exercice 2000, il est proposé une décision modificative n°3.

Celle-ci, équilibrée sur le budget global, vient augmenter l'autofinancement du budget pour 54000 francs et modifie l'inscription prévisionnelle du recours à l'emprunt de - 1.047.517 francs.

- Ainsi, pour respectivement 138 000 francs (eau), 37 000 francs (électricité) et 57 000 francs (combustibles), il s'agit de compléter des lignes de fonctionnement de la compétence Incendie ; en effet, le montant des charges 1999 devant être régularisées sur 2000 s'est avéré insuffisant et la ligne de dépenses imprévues n'aurait pas pu couvrir les besoins.
- Il s'avère nécessaire de compléter la ligne qui enregistre les frais de transports et le traitement des déchets pour 430 100 francs (période du 1^{er} semestre 2000) Cette ligne est compensée par une recette (cf. supra)
- L'évolution des taux appliqués à nos contrats d'emprunts a été sous-estimée ; il s'agit de compléter les lignes 6611 "intérêts des emprunts" pour 35 000 francs et 1688 "Intérêts courus non échus" pour 54 000 francs en dépenses et la ligne 6611 "intérêts des emprunts" pour 231 400 francs, en recettes, pour des opérations de rattachement.
- Les autres régularisations de recettes concernent la vente de matériel réformé du service Incendie pour 32 300 francs, les ventes de matières et les apports en déchetteries districales jusqu'au 30 juin 2000 pour 354 528 francs, un complément de crédit lié aux remboursements de l'Etat sur les contrats emploi-jeune (25 694 francs)
- Enfin, le montant des recettes effectives en matière de fiscalité (+1 108 995) nous permet d'équilibrer cette décision modificative, tout en réduisant l'inscription prévisionnelle de recours à l'emprunt (- 1 047 517 francs)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur cette décision modificative n°3.

Pour extrait conforme,

Le Président

Décision modificative n°3 - Tableau

SECTION DE FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Fonction	Compte	Libellé	Montant		Fonction	Compte	Libellé	Montant	
01	6611	intérêts des emprunts	35 000.00	complément	01	6611	intérêts des emprunts	231 400.00	opérations de rattachement
					01	7718	Produits exceptionnels	4 700.00	
					01	7311	contributions directes	1 108 995.00	actualisation de fin d'exercice
113	60611	eau assainissement	138 000.00	caserne - prestation 1999 - ville de Besançon	113	70878	rembrst autres redevables	41 000.00	régularisation de charges avec le SDIS
113	60612	électricité	37 000.00	caserne - prestation 1999 - ville de Besançon	020	6149	rembrst sur rémunération	25 694.00	sur contrat employe-jeune
113	60621	combustibles	57 000.00	caserne - prélèvements 2000 remboursés par le SDIS	020	775	produits de cessions	32 300.00	vente de matériels réformés pompiers
812	6248	frais de transports	430 100.00	traitement des déchets - 1er semestre 2000	812	707	ventes de marchandises	354 528.00	ventes de matières des déchetteries
01	023	virement entre sections	1 101 517.00	afin d'équilibrer les sections					
		TOTAL	1 798 617.00				TOTAL	1 798 617.00	
SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Fonction	Compte	Libellé	Montant		Fonction	Compte	Libellé	Montant	
					01	1641	Emprunt	-1 047 517.00	réduction du recours à l'emprunt
01	1688	ICNE	54 000.00	complément	01	021	virement entre sections	1 101 517.00	afin d'équilibrer les sections
		TOTAL	54 000.00	complément			TOTAL	54 000.00	